

Direction : Social Santé Solidarité, Logement

Social, Solidarité, Santé, Logement

REF : SOCIAL2007003

Signataire : DR

OBJET : Convention de gestion des 7 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction neuve EN VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT de 32 logements PLUS et PLAI situés passage MOGLIA - ZAC du Pont Tournant à Aubervilliers par l'OPHLM.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2006 n°29f de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, confiant la gestion de la réservation de 7 logements dans l'Opération de construction neuve en VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT de 32 logements PLUS et PLAI situés Passage Moglia – ZAC Du Pont Tournant à Aubervilliers par l'OPHLM d'Aubervilliers

Vu le projet de convention,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative aux 7 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction neuve en VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT de 32 logements PLUS et PLAI situés Passage Moglia – ZAC du Pont Tournant à Aubervilliers appartenant à l'OPHLM d'Aubervilliers.

Le Maire